

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYBAULT - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE
Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée d'Art Sacré - Restauration d'oeuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Art Sacré conserve un certain nombre d'oeuvres protégées au titre des monuments historiques.

Des travaux de restauration s'avèrent nécessaires sur certaines d'entre elles. Il s'agit de l'épithaphe de Louis Odebert, de celle de Pierre Odebert et d'Odette Maillard, fondateurs de l'hospice Sainte-Anne à Dijon, ainsi que de leur cénotaphe, le coût total pour ces trois restaurations s'élevant à 28770,97 €.

Ces opérations de restauration peuvent être subventionnées par l'Etat, une convention concernant la gestion des objets et oeuvres d'art protégés au titre des monuments historiques, en dépôt au Musée d'Art Sacré, ayant été conclue entre la Ville et l'Etat, le 8 décembre 1994.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. solliciter, au taux le plus élevé possible, les subventions susceptibles d'être attribuées pour la restauration d'oeuvres conservées au Musée d'Art Sacré ;
2. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07